Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime
Bureau du maire

Le 16 août 2018

Madame Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie et responsable des communications
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

V/Réf. : Dossier R-4046-2018

Objet : Commentaires de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Projet de production éolienne aux Îles-de-la-Madeleine d'Hydro-Québec

Maître,

La présente correspondance vise à répondre, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, à l'avis de la Régie de l'énergie aux parties intéressées à transmettre leurs commentaires dans le cadre de l'étude de la demande d'Hydro-Québec — le Distributeur — relative à l'approbation d'un contrat d'approvisionnement en électricité d'un bloc de 6 mégawatts (MW) pour un projet de production éolienne aux Îles-de-la-Madeleine.

La Communauté maritime est constituée de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île. Cette instance territoriale dispose des responsabilités grandissantes dévolues aux MRC (municipalité régionale de comté), compétences qu'elle assume pleinement, notamment celles en matière de planification territoriale, d'encadrement réglementaire et de développement économique.

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Communauté maritime met les conditions en place pour que l'énergie éolienne puisse être développée de façon harmonieuse sur l'archipel madelinot. Ceci s'inscrit dans la volonté collective d'être un archipel moins dépendant des hydrocarbures, plus résilient, autonome et innovant, comme visé dans les objectifs de notre Stratégie énergétique territoriale. Aujourd'hui, jamais les Îles-de-la-Madeleine n'ont été aussi près d'en arriver à cet objectif collectif en utilisant le vent, une énergie renouvelable caractéristique de notre territoire. En effet, en 2015, Hydro-Québec Distributions a fait un appel de propositions de projets susceptibles d'améliorer l'environnement madelinot tout en étant en harmonie avec le milieu, afin d'établir un parc éolien de 6 MW dans l'archipel. La proposition retenue est de deux éoliennes de 3,2 MW.

… 2

460, chemin Principal • Cap-aux-Meules (Québec) • G4T 1A1
Téléphone : 418 986-3100 • Télécopie : 418 986-6962 • Courrier électronique : direction@muniles.ca

Ce projet avance très bien et plusieurs étapes ont déjà été franchies, notamment celles relatives à la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à la formation d'une Société de projet et d'un comité local de liaison ainsi qu'à la signature du contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec. Bien que quelques citoyens aient fait état de certaines préoccupations légitimes, nous constatons un large consensus, tant au sein de la population qu'auprès des acteurs socioéconomiques et de la majorité des acteurs environnementaux, sur la pertinence économique de ce projet et sur la possibilité de faire cohabiter celui-ci dans l'habitat floristique du site de la dune du Nord. Ce constat s'appuie notamment sur le sérieux des mesures environnementales prévues, sur l'importance des retombées économiques locales, sur la pertinence du site choisi, sur la participation active d'un comité local de liaison, sur la nécessité d'amorcer une transition énergétique et sur les particularités insulaires de notre territoire.

Un avenir écologique et économique

Au printemps 2017, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a confié au BAPE un mandat de consultation concernant la présence d'un habitat floristique protégé dans le secteur désigné pour accueillir des éoliennes. À la suite de la lecture de ce rapport, le ministre a fait connaître une orientation favorable pour le projet, celui-ci devant cependant s'assurer de limiter les impacts négatifs sur l'espèce protégée, de proposer des mesures d'atténuation et d'évitement de ces impacts et, si nécessaire, des solutions de compensation. Sur ce point, nous sommes convaincus par les promoteurs et les groupes environnementaux actifs sur le terrain que les mesures d'évitement, de réduction et éventuellement de compensation prévues seront sérieuses et suffisantes. Parmi ces mesures, mentionnons seulement l'établissement d'un scénario d'impact très conservateur, l'utilisation préférentielle des chemins existants, le contournement des aires de répartition de l'espèce, la réduction de l'emprise des chemins d'accès et des aires de travail, l'agrandissement ou la création d'un nouvel habitat floristique, la récupération des semences des plants affectés et leur disposition sur des sites favorables, le suivi annuel des mesures de compensation, etc.

Notons que ce projet éolien impliquera des retombées économiques importantes pour notre collectivité insulaire. Parmi celles-ci figurent les investissements en développement et en expertise environnementale, les redevances pour le milieu d'accueil ainsi que les revenus d'exploitation du parc via la participation communautaire à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dont la Communauté maritime fait partie des membres fondateurs.

Un site en respect du territoire

Une grande consultation menée en 2007 et d'autres consultations menées en 2010 et en 2012 ont permis à la Communauté maritime de désigner le secteur de la dune du Nord comme site éolien potentiel. Pour y parvenir, plusieurs sites ont été analysés à l'interne par la Communauté maritime avec des outils de simulations d'intégration dans le paysage et l'application d'une trentaine de critères prévus au schéma d'aménagement. Les sites suivants ont été considérés, à savoir le secteur de la Cormorandière, deux secteurs au Havre-aux-Basques, un scénario dispersé et le secteur de la dune du Nord. Ce dernier site a été retenu pour plusieurs raisons, notamment parce qu'il respecte les préoccupations de la population de la consultation de 2007, qu'il est situé loin des zones résidentielles et à proximité de la ligne de transport d'Hydro-Québec, qu'il respecte les exigences de Nav Canada en matière d'approche aérienne, qu'il privilégie une dune stable et fixe et qu'il est situé à proximité d'un secteur industriel (Mines Seleine). Pour l'application des critères et le choix du site, la Communauté maritime a utilisé une approche par concertation et consultation, selon un exercice de balance des avantages et des inconvénients, fondé sur la connaissance du milieu.

… 3

Un comité local de liaison actif

L'évolution du projet éolien de la dune du Nord est suivie par un comité de liaison qui a pour mandat de s'assurer que le projet prend en compte les préoccupations du milieu. Il veille à ce que la population soit informée et écoutée pour favoriser l'implication locale dans l'ensemble du projet. Il est composé de douze membres de la communauté, répartis selon les secteurs environnementaux, municipaux, économiques et communautaires, qui croient en l'importance que la communauté soit axée sur les solutions pour améliorer de façon continue ce projet collectif. Ce comité est, selon nous, un modèle remarquable de processus de participation de la communauté pour le développement durable à la hauteur de la complexité de l'environnement particulier et fragile des Îles-de-la-Madeleine.

Une étape nécessaire vers la transition énergétique

Nous sommes persuadés que le projet éolien demeure pertinent dans le contexte de la volonté gouvernementale de raccorder les Îles-de-la-Madeleine par câble. En effet, selon Hydro-Québec et la Société de projet, le parc éolien assurera pour un minimum de 7 ans une réduction annuelle d'environ 10 % des gaz à effet de serre (GES) émis par la centrale thermique et une réduction de l'utilisation de quelque 35 millions de litres d'hydrocarbures. Le raccordement par câble est encore lointain et devra passer par un long et laborieux processus avant de pouvoir aller de l'avant. Notre communauté veut participer dès maintenant à l'amélioration du bilan énergétique des Îles-de-la-Madeleine et poser des gestes concrets et durables.

En 2016, une consultation sur l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale a notamment mené à la cible d'intégrer plus de 9 MW d'énergie renouvelable produits localement d'ici 2025, afin de démontrer notre leadership dans la lutte au changement climatique.

De plus, selon les intervenants, la rentabilité de ce projet est assurée par les économies générées par la réduction de l'approvisionnement en hydrocarbures, des émissions de GES et des besoins en maintenance. En outre, cette analyse s'appuie sur le faible coût de l'énergie éolienne issue de l'appel de propositions et sur l'amortissement du coût du câble qui devra se faire sur une importante période. Par ailleurs, une fois les Îles raccordées, les éoliennes pourraient éventuellement contribuer au microréseau intelligent à être mis en place par Hydro-Québec ou encore alimenter un grand consommateur en énergie. À notre avis, ce projet éolien constitue un geste positif et une gestion prudente d'Hydro-Québec qui amorce sa transition énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine et qui répond à la demande du milieu d'inclure une production d'énergie renouvelable locale.

Un milieu insulaire particulier

En mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté le décret n^{o} 354-2016 concernant la reconnaissance du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles des Îles-de-la-Madeleine. Celui-ci prévoit que les différents ministères et organismes devront désormais prendre en considération les impacts de l'insularité dans leur planification pluriannuelle ainsi qu'adapter et moduler leurs interventions sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Nous croyons que les modalités de ce décret s'appliquent à la Régie de l'énergie et constituent un outil essentiel pour analyser la présente demande du Distributeur. Les caractéristiques propres aux Îles portent notamment sur la particularité de notre situation énergétique, dont le coût d'approvisionnement, et sur les contraintes reliées à l'exiguïté du territoire.

… 4

En terminant, nous tenons à vous réitérer que le projet actuel de production éolienne aux Îles-de-la-Madeleine est important pour la collectivité et qu'il représente le meilleur scénario possible ainsi qu'un gain environnemental majeur. Le projet apparaît pour la Communauté maritime comme représentatif d'une gestion prudente et active d'Hydro-Québec pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine, en adéquation avec les attentes de la population.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce commentaire et vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

Le maire et président de la Communauté maritime
des Îles-de-la-Madeleine,

Jonathan Lapierre

JL/JES/or

c. c. M. Gilbert Scantland, directeur, Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine